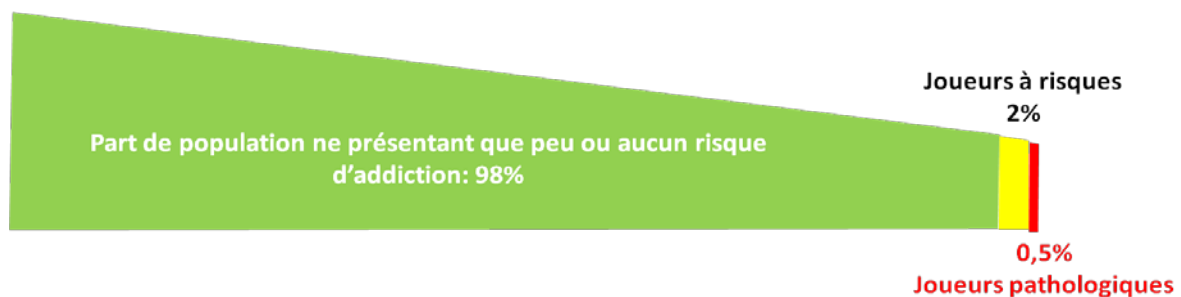


Soucieuse de prévenir et lutter contre le jeu excessif, la Loterie Romande mène, depuis plus de 15 ans, un vaste programme de Jeu Responsable. Initié sur une base volontaire, ce programme fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise de la Loterie Romande, qui figure parmi les dix premières loteries mondiales à avoir obtenu des certifications internationales dans le domaine du Jeu Responsable, octroyées par *European Lotteries (EL)*, l'association des loteries européennes, et par la *World Lottery Association (WLA)*, l'association des loteries mondiales. Pionnière en la matière, la Loterie Romande poursuit constamment ses efforts afin d'offrir à la population un environnement de jeu à la fois sain et divertissant.

#### QU'EST-CE QUE LE JEU EXCESSIF ?

Les jeux d'argent comportent un risque d'addiction plus ou moins élevé selon leur nature. En Suisse, comme dans la plupart des pays européens, la prévalence de l'addiction au jeu, soit le risque qu'un adulte développe, à un moment ou à un autre de sa vie, un comportement de jeu excessif, se situe entre **1 et 2%**<sup>1</sup>.



#### POURQUOI UN PROGRAMME DE JEU RESPONSABLE ?

Bien que seule une petite minorité de joueurs développe un comportement de jeu excessif, la Loterie Romande prend cette problématique de santé publique très au sérieux. C'est pourquoi elle s'engage à prévenir et lutter contre le jeu excessif dans le cadre de son programme de Jeu Responsable, constitué d'outils de communication fiables, de formations obligatoires axées sur la prévention ainsi que de modérateurs techniques et environnementaux. Dans chacun de ces domaines, la Loterie Romande travaille en étroite collaboration avec des experts et des scientifiques mondialement reconnus ainsi que des spécialistes de la santé, afin de pouvoir mettre en œuvre des **mesures concrètes et efficaces** destinées à protéger les joueurs les plus vulnérables des dangers liés aux jeux d'argent.

#### LA FORMATION CONSTITUE UN OUTIL-CLÉ

La formation est un aspect essentiel du programme de Jeu Responsable de la Loterie Romande. Tous les collaborateurs et les dépositaires reçoivent, **de manière obligatoire et régulière**, des formations pertinentes et adaptées à leurs responsabilités respectives, qui sont constamment améliorées sur la base d'évaluations menées par des organismes externes. Tout nouveau collaborateur ou dépositaire doit obtenir une certification Jeu Responsable dans les premières semaines d'activité. A cet effet, la Loterie Romande a mis en place une formation interactive, en collaboration avec *SiLabs*, un organisme suédois mondialement reconnu en matière de lutte contre le jeu excessif. Loin d'être une simple énumération de principes théoriques, cette formation permet de maîtriser les connaissances de base en matière de Jeu Responsable et d'adopter les bons réflexes en cas de besoin.

**La prévention, la détection précoce des joueurs excessifs et la protection des mineurs occupe une importance toute particulière dans le cadre des formations dispensées aux dépositaires.**

<sup>1</sup> Etude de prévalence du jeu pathologique en Suisse, G. Bondolfi, F. Ferrero (1998) ; C. Osiek (2005).

## LA PRÉVENTION SUR LE TERRAIN RESTE ESSENTIELLE

S'il n'est pas du ressort des opérateurs de jeux de soigner les personnes dépendantes au jeu, il importe cependant que les joueurs en difficulté puissent avoir accès aux adresses des centres de soins. La Loterie Romande met ainsi à disposition dans tous ses points de vente des **brochures didactiques** contenant toutes les informations utiles sur le jeu excessif et les différents centres de soins existants dans chaque canton romand. En outre, tous les terminaux de jeux diffusent, sous forme d'animations, des **messages de prévention**. La Loterie Romande communique également sur ses différents supports de jeux le **numéro d'appel gratuit** mis en place par les professionnels de la prévention (0800 801 381).

## PREVENTION SUR INTERNET

La Loterie Romande a instauré **des mesures strictes** de modération de jeu et de vérification de l'âge et du domicile des joueurs qui ouvrent un compte sur sa plateforme de jeux en ligne. L'enregistrement, obligatoire, est ouvert uniquement aux personnes physiques âgées de 18 ans révolus et domiciliées dans l'un des six cantons romands (l'envoi d'une copie d'une pièce d'identité est requis). Constamment revus et améliorés, les modérateurs de jeu comprennent :

- la possibilité pour tout utilisateur de fixer des **limites de dépenses**, par jour, semaine ou mois (ces limites sont obligatoires pour les billets à gratter virtuels et pour le Loto Express) ;
- la possibilité pour le joueur de **s'autoévaluer** sur sa manière de jouer par le biais d'un test mis au point par des spécialistes ;
- la possibilité pour le joueur, s'il le souhaite, de **s'auto-exclure** pour une période déterminée allant d'un jour à une année.

## MESURES DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

Afin de s'assurer de l'application des prescriptions de Jeu Responsable, et notamment du respect des limites d'âge, la Loterie Romande fait appel à des **clients mystères**, chargés de contrôler anonymement les points de vente. Depuis plus de 10 ans, une société externe spécialisée est mandatée pour gérer et effectuer les visites des clients mystères dans les 350 points de vente de la **Loterie électronique** (bars, cafés ou restaurants). Ces visites ont été étendues aux points de vente **Loto Express** et **PMU** en 2015. Le but est de vérifier que les prescriptions visant à prévenir et lutter contre le jeu excessif sont bien respectées dans les différents établissements. Chaque dépositaire fait ainsi l'objet de **plusieurs visites** et des rapports sont systématiquement établis. Des mesures sont prises en cas de manquement aux prescriptions de Jeu Responsable.

## FINANCER LA PRÉVENTION – TAXE SUR LA DÉPENDANCE AU JEU

En plus des mesures propres à son programme de Jeu Responsable, la Loterie Romande contribue de manière significative au financement de la prévention et de la lutte contre le jeu excessif. Depuis 2006, **une taxe de 0,5% est perçue par les cantons** sur le revenu brut des jeux des deux sociétés suisses de loterie, Swisslos et la Loterie Romande. Cette taxe représente un montant annuel de **CHF 4,5 millions** destinés aux programmes cantonaux de prévention, de consultation et de traitement. Elle sert notamment à financer le « Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu » (PILDJ). Adopté en 2007, ce programme vise à harmoniser les réponses des six cantons romands en matière de lutte et de prévention du jeu excessif.

Selon de récents rapports et évaluations, les fonds provenant de cette taxe sont suffisants pour couvrir les différents besoins des cantons en la matière. Au fil des ans, ceux-ci ont pu constituer d'importantes réserves. **Le pourcentage de 0,5%** prélevé sur le revenu brut des jeux de Swisslos et de la Loterie Romande **assure la mise à disposition et la constitution de très larges ressources** pour la mise en œuvre de projets d'envergure dans les domaines de la prévention, du traitement et de la recherche<sup>2</sup>.

Disponible sur [www.loro.ch](http://www.loro.ch), le document « **Politique de Jeu Responsable de la Loterie Romande** » liste en détail toutes les mesures menées par la Loterie Romande pour prévenir et lutter contre le jeu excessif.

<sup>2</sup> FDKL – Evaluation der Spielsuchtabgabe Bestandesaufnahme, INFRAS (2013) ; Comlot – Verwendung der Spielsuchtabgabe durch die Kantone im Beitragsjahr 2014 (2015).